



Suite au préavis de grève déposé par la FSU Mayotte le 6 juillet, le Recteur a reçu une délégation syndicale le 12 juillet en présence du Secrétaire Général et du DRH.

- **Concernant le protocole du 15/2/2022** qui engage l'académie car signé par le Recteur et le SNUipp :
 - Passage à la hors-classe avant la retraite des anciens instituteurs de la CDM : le DRH avait estimé après coup que ce dispositif n'avait aucun impact puisque la promotion prenait effet le 1^{er} septembre, date du départ à la retraite des collègues ;
 - Ruptures conventionnelles demandées par les anciens instituteurs de la CDM : aucun changement mais refus si la demande est déposée à la veille des 55 ans ;
 - Concours CRPE : le Recteur s'est engagé à ce que tous les postes offerts aux concours soient utilisés ; dans un premier temps, les candidats qui ont obtenus la moyenne mais qui n'ont pas présenté leur certificat de natation ont déjà été contactés. Le Recteur referra le point sur le CRPE à la rentrée.
 - « Ticket restaurant » : Le Secrétaire Général a reconnu qu'il n'a pas poursuivi le chantier parce que le ministère ne lui a donné ni accord ni financement.
- **L'IRCANTEC** pour les contractuel-le-s serait inscrite dans le PLFSS 2024 et serait donc applicable **sans rétroactivité** à compter de janvier 2024 .
- **ISG** : le Recteur affirme avoir demandé au ministère de la « déconjugaliser » et d'en allonger la durée.
- **REP+** : à la rentrée d'août 2024, 8 collèges (avec les écoles de référence) vont rentrer dans le dispositif REP+. Une meilleure communication doit être faite sur la nécessité d'avoir les informations concernant l'IPS (indice de position sociale) des élèves. 30% des élèves ne donnent pas d'informations (remarque : l'IPS est un indicateur qui permet d'avoir davantage d'établissements en REP+ et d'augmenter la DHG dans les établissements du secondaire).
- Le Recteur n'est pas contre la mise en œuvre de l'**ASA** (avantage spécifique d'ancienneté).
- Sur l'**augmentation du taux d'indexation** des salaires et/ou la **prime spécifique Mayotte**, le Recteur désavoue la feuille de route de son prédécesseur, il estime qu'il faudrait plus mettre en avant les conditions de travail, de vie et l'insécurité ...
 - La FSU Mayotte a demandé la reprise des rencontres avec le DGRH comme le Directeur de la DGRH s'y était engagé. Mais le recteur ne peut donner suite.
- Les projets de **construction scolaire** (dans le second degré) sont multiples (lycées de Longoni, Tsoundzou, Mtsangamouji, collèges de Vahibé, Mtsapéré, Dembeni, Tsimkoura...) mais le rectorat se heurte à des problèmes techniques et fonciers. La construction du lycée des métiers accumule des retards. Les cuisines satellites sont actées.
- Le « **mois de l'écrit** » : Le Recteur affirme qu'il n'y aucune imposition de sa part ! Il vise essentiellement le collège et, il est prêt à entendre d'autres reformulations ou propositions.
 - Le Recteur nous a informé de la probable venue à Mayotte du Directeur de la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire) en septembre.
- **Pénurie d'eau**, le recteur se dit conscient que les coupures 16h-8h vont poser beaucoup de problèmes. Nous lui rappelons que dans les lycées professionnels, il y a des cours le soir au lycée des métiers à Kawéni et qu'en raison des rotations dans le primaire le ménage est effectué le soir pendant les coupures d'eau (aucun protocole pensé pour ces cas-là).
- Un problème récurrent du département : **Aucune continuité de l'État**
Le recteur ne souhaite pas suivre la feuille de route de son prédécesseur, qu'il a vivement critiquée. De la reconnaissance de l'implication des personnels, le Recteur ne souhaite conserver que l'attribution de l'ASA, il n'y aura pas de continuité avec le Recteur précédent.

Etant donné le caractère insuffisant de ces réponses, la FSU maintient son préavis de grève pour la rentrée du 23 août 2023.